

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

Le jeudi 24 septembre 2015 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions, sous la présidence de M. Daniel JANSSENS, Maire.

15/66 : ETAT DU PERSONNEL 2015 – CREATION DE POSTES

Afin de répondre aux besoins des services ainsi qu'aux nominations suite aux avancements de grade, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de créer les postes suivants :

- un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
- un attaché territorial
- un rédacteur principal de 1^{ère} classe

15/67 : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE – EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Chaque année, le Conseil Municipal entérine les modalités de recrutement des assistants d'enseignement artistique, au titre des emplois permanents à temps non complet.

Le nombre d'agents recrutés au titre des emplois permanents à temps non complet, pour l'année scolaire 2015/2016 s'élève à 10.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise M. le Maire à recruter les agents concernés, par voie d'arrêté.

15/68 : ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – ACTIVITE ACCESSOIRE 2015

Chaque année, le Conseil Municipal entérine les modalités de recrutement d'agents au titre de l'activité accessoire au sein de l'école municipale de musique.

Pour cette rentrée 2015/2016, le nombre d'agents recrutés au titre de l'activité accessoire s'élève à 2.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise M. le Maire à recruter les agents concernés, par voie d'arrêté.

15/69 : AVENUE PASTEUR – PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 2563 - ACQUISITION DE L'ESPACE VERT DU LOTISSEMENT - PRESCRIPTION ACQUISITIVE

La parcelle cadastrée section B n° 2563, en nature d'espace vert, d'une superficie de 3 236 m², située avenue Pasteur à WAMBRECHIES, fait l'objet depuis plus de trente ans d'une possession continue et non-interrompue, réelle, publique, paisible et non-équivoque accomplie à titre de propriétaire par la commune.

Cet espace a notamment été entretenu sans interruption par la commune, qui a accompli tous les actes de gestion y afférant, comme peuvent en attester plusieurs témoignages.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, constate l'acquisition par voie de prescription acquisitive en suite d'une possession paisible et trentenaire par la commune, de la parcelle cadastrée section B n° 2563, autorise M. le Maire à solliciter la SCP BEDIEZ, VANCO & DEHAYE, notaires associés à TOURCOING pour l'élaboration des actes correspondants et à signer les actes devant intervenir dans ce contexte.

15/70 : FONDATION DE GRUISON – PARCELLES CADASTREES SECTION B N° 6895 ET 993 - PRESCRIPTION ACQUISITIVE

Les parcelles cadastrées section B n° 6895 et 993 ont fait l'objet d'un arrentement perpétuel consenti par les représentants de la Fondation De Gruison au profit de la commune de WAMBRECHIES.

En contrepartie la commune de WAMBRECHIES s'engageait à édifier un presbytère sur le terrain concédé et à payer un canon annuel d'arrentement ; ledit immeuble destiné à servir de presbytère et d'habitation du curé a depuis été construit.

Cet espace a été entretenu sans interruption par la commune, qui a accompli tous les actes de gestion y afférant, comme peuvent en attester plusieurs témoignages.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section B n° 6895 et 993 d'une superficie respective de 1 002 m² et 410 m² au titre de la prescription acquisitive trentenaire, autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me OSSET & BRION, notaires à WAMBRECHIES, pour l'élaboration des actes correspondants et à signer ces actes ainsi que tout document devant intervenir dans ce contexte.

15/71 : RUE DE BONDUES – VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION D N° 2507 AU PROFIT DE LA SCCV ECOSPACE

Suite à la modification du projet de la SCCV ECOSPACE, il s'avère que la cession par la ville d'une parcelle supplémentaire cadastrée section D n° 2507 d'une superficie de 226 m² est nécessaire.

S'agissant d'une partie de la future voirie, il est proposé de fixer un prix de vente à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide la vente de la parcelle cadastrée section D n° 2507 d'une superficie de 226 m² à l'euro symbolique au profit de la SCCV ECOSPACE, décide de solliciter l'Etude de Me OSSET et BRION, notaires associés à WAMBRECHIES pour l'élaboration de l'acte notarié et autorise M. le Maire à signer cet acte et tous actes devant intervenir dans ce contexte.

15/72 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) a étudié les transferts de charges liés au transfert des compétences Energie, Réseaux de chaleur, Tourisme et Politique de la Ville suite à la loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPAM).

Ce rapport permet de déterminer la charge nette transférée par les communes à la Métropole Européenne de Lille, charge qui sera déduite de l'attribution de compensation versée à chaque commune.

Le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions** décide de se prononcer favorablement sur le rapport d'évaluation, la ville de WAMBRECHIES étant concernée par le transfert de la compétence « Promotion du tourisme ».

15/73 : SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST – ADHÉSION À LA COMPÉTENCE « ETUDES, GESTION ET ANIMATION DES PROJETS INTERCOMMUNAUX DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS CULTURELLES, PATRIMONIALES ET DE LOISIRS ET AIDE AUX COMMUNES MEMBRES DANS CE DOMAINE »

Par délibération n° 15/29 du 23 avril 2015, le Conseil Municipal a demandé au SIVOM Alliance Nord-Ouest de remplacer cette compétence par la compétence « études, gestion et animation des projets touristiques intercommunaux et des sites touristiques des communes membres dont la liste sera arrêtée par délibération du Comité Syndical ».

M. le Préfet du Nord ayant considéré que notre commune refusait d'adhérer à cette compétence. il convient de confirmer notre souhait d'adhérer à la compétence « études, gestion et animation des projets intercommunaux de développement des activités culturelles, patrimoniales et de loisirs et aide aux communes membres dans ce domaine ».

Le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions** adopte le rapport de M. le Maire.

15/74 : SIVOM ALLIANCE NORD OUEST - ADHESION DE LA VILLE DE COMINES

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, émet un avis favorable à la demande d'adhésion présentée par la ville de COMINES au SIVOM Alliance Nord-Ouest pour la compétence : « Etudes, gestion et animation des projets intercommunaux de développement des activités culturelles, patrimoniales et de loisirs et aide aux communes membres dans ce domaine »

15/75 : PROVISIONS ET MODALITES POUR L'OCTROI DE SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES A CARACTERE D'INTERET GENERAL OU COMMERCIAL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 15/18 DU 19 FEVRIER 2015

Les crédits « charges de personnel », risquent d'être insuffisants pour assurer le paiement des traitements jusqu'à la fin de l'année.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, accorde au CCAS de WAMBRECHIES une subvention complémentaire d'un montant de 5 000.00 €

15/76 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Afin d'ajuster les crédits budgétaires à l'activité de la collectivité, le Conseil Municipal, par **26 voix pour et 2 abstentions**, vote une décision modificative n° 2 pour l'exercice 2015 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 0.00 €. En section d'investissement les dépenses supplémentaires se montent à 96 365 € pour une recette supplémentaire de 1 683 120 €

15/77 : PRESTATIONS PERISCOLAIRES – ETUDES SURVEILLEES – FIXATION DU TARIF

Un service d'études surveillées est susceptible d'être organisé après les vacances de Toussaint 2015 dans les écoles élémentaires publiques de la commune, et ce pour les élèves de CM2 uniquement.

Une classe d'étude surveillée ne pourra être ouverte que si au moins 12 enfants y sont inscrits.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide d'appliquer le tarif de 2.40 € l'heure d'étude, à compter du 2 novembre 2015.

15/78 : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – AVENANTS

Suite au développement des services et pour faire face à la demande des usagers, il est nécessaire de délibérer afin que puissent être intégrés au Contrat Enfance Jeunesse :

- le passage à temps complet du Relais d'Assistantes Maternelles
- la ludothèque

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants au Contrat Enfance Jeunesse.

15/79 : LUDOTHÈQUE – TARIFS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

La ville a décidé la création d'une ludothèque, lieu de loisirs et de rencontres autour du jeu et du jouet, ouverte à tout public, destinée à toutes les familles wambrechitaines et extérieures. Une carte d'adhésion par famille est mise en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs fixés ci-dessous

- foyer wambrechitain : 12 €/an
- foyer extérieur : 30 €/an

15/80 : MARCHÉ DE SERVICES LIES A L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT DES EAUX DES BATIMENTS DE LA VILLE

Le marché d'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement des eaux des bâtiments communaux arrivant à son terme, il a été procédé à une nouvelle consultation d'entreprises.

Après analyse des offres par le bureau d'études la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à l'entreprise DALKIA à SAINT ANDRE LEZ LILLE, pour un montant annuel de 41 086.55 € HT (marché de base P2/P3 + option).

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché devant intervenir pour une durée de 8 ans

15/81 : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (ADAP) – ENGAGEMENT DE LA VILLE DE WAMBRECHIES

A fait l'objet d'un affichage antérieur.

15/82 : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS (SIGAL) – EXTRAIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Ce rapport énumère le descriptif de la structure, les dispositions financières et fiscales, l'exercice des compétences au cours de l'année, les biens mis à disposition, la liste des équipements propres acquis par l'EPCI, le personnel de l'Etablissement.